

Conseil communautaire du 17 décembre 2015

Lieu : Le Piboullo – Ste Croix

Présents : Jean-Claude PIGACHE, Pierre FESQUET, François FAURE, Philippe GODE, Jean-Max ANDRE, Denise SORIANO, Pierre PLAGNE, Anne-Marie BAILLOU, Bruno DELDIQUE, Ardoine CLAUZEL, Gérard CROUZAT, Noëlle PRATLONG, Pierre FOISY, Emmanuel NGUYEN, Josette GAILLAC

Arrivée à 18 heures 16 (point 7) de Jean HANNART, Vincent DELORY

Procuration : Annie GOISET représentée par Emmanuel NGUYEN ; Jean HANNART représenté par Jean-Claude PIGACHE, Vincent DELORY représenté par Pierre FESQUET Françoise SAINT PIERRE représentée par Noëlle PRATLONG, Serge POUGET représenté par Gérard CROUZAT

Absents excusés : Annie GOISET

Secrétaire de séance : GAILLAC Josette

Président de séance : Jean-Claude PIGACHE

Total des voix : 20 (dont 5 procurations)

1. Approbation du compte-rendu du conseil du 2 novembre 2015

A l'unanimité des membres présents

2. Demandes de subvention DETR 2016 :

- **Garage intercommunal** : le dossier étant en cours d'estimation du plan de financement, il sera présenté en conseil de janvier
- **Déchetterie** : Coût de l'opération : 114 000 € HT dont 10 000 € HT pour l'aménagement du quai pour la collecte de mobilier. Prise en charge de l'aménagement du quai pour la collecte du mobilier à hauteur de 10 000 euros HT par le SDEE. Plan de financement proposé :

Origine des financements	Montant € HT	%
CD 48	10800	9,47
ADEME	45600	40,00
DETR	22800	20,00
SDEE (forfait)	10 000	8,77
Auto-financement	24 800	21,75
total HT	114000	100,00

2015_118 : adoption 20 pour 0 contre 0 abstention

- **Accessibilité E/B Pompidou** : montant estimatif de la dépense 7000 € HT subvention DETR possible entre 20 et 50 %. (Nota : ce dossier n'a pas fait l'objet d'une demande de subvention dans le cadre des contrats territoriaux, l'agenda d'accessibilité programmée a été validé). Plan de financement proposé :

Financeurs	Montant
DETR 50%	3 500 €
Autofinancement	3 500 €
Total	7 000 €

2015_119 : adoption 20 pour 0 contre 0 abstention

- **Lavoir de Saint Etienne** : Restauration du petit Patrimoine Bâti, ce projet avait été lancé en 2010 par la communauté de communes. La subvention du CD48 a déjà été accordée avec l'obligation de réaliser les travaux en 2016. La commune souhaitant réaliser cette opération, nous sollicitons une subvention DETR, selon le plan de financement suivant :

Travaux	32068,50
Divers et imprévus 5 %	1603,43
MO : 12 %	3848,22
Frais marchés publics	1000,00
Total en € HT	38520,15

Plan de financement

origine des financements	montant	%
CD 48	17345,00	45
DETR	13471,12	35
CC et fonds de concours	7704,03	20
Total	38520,15	100

2015_120 : adoption 20 pour 0 contre 0 abstention

- **Renouvellement matériel informatique dans le cadre de la dématérialisation** : achat de 2 ordinateurs et 2 onduleurs, DETR possible entre 20 et 50%

Financiers	Montant HT
DETR 50%	625.83 €
Autofinancement	625.84 €
Total	1251.67 €

2015_121 : adoption 20 pour 0 contre 0 abstention

- **Logements intercommunaux** : le dossier étant en cours d'estimation du plan de financement, il sera présenté en conseil de janvier

3. **Demande de subvention Natura 2000 pour 2016** : pour information, la prise en charge sur ce dossier s'effectue à hauteur de 100 % au lieu de 90%, l'enveloppe maximum est de 45 000 €.

Dépenses Prévisionnelles 2016

Prestations de service	2 839,00
Rémunération	34 228,69
frais déplacement	2 475,00
coûts indirects	5 134,30
total	44 676,99

Recettes Prévisionnelles 2016

Etat	0,00	16 530,49
UE	0,00	28 146,50
Sous-total	0,00	44 676,99
autofinancement	0,00	0,00
TOTAL	0,00	44 676,99

Il est proposé aux élus de valider le plan de financement ci-dessous et d'autoriser le Président à le modifier le cas échéant et à déposer la demande de subvention correspondante.

2015_122 : adoption 20 pour 0 contre 0 abstention

4. Renouvellement du détachement du chargé de mission Natura 2000 :

En parallèle de la demande de subvention Natura 2000, il est nécessaire de renouveler le détachement de l'agent pour 2016. Pour information, la demande a été transmise au CDG48 pour avis de la CAP et au Ministère de rattachement pour validation.

Une délibération n'est pas nécessaire pour le renouvellement du détachement

5. Décision modificative : réajustement pour écriture comptable des amortissements sur le budget principal :

Dépenses de Fonctionnement		Recettes de Fonctionnement	
61523 Entretien voies et réseaux	-6280.24		0.00
6811 Dot amortissement	6280.24		0.00
Total Dépenses	0.00	Total Recettes	0.00
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
21531-38 Réseaux d'adduction	6280.24	28041512 GFP Bâtiments	2680.24
		28041642 IC Bâtiments	3600.00
Total Dépenses	6280.24	Total Recettes	6280.24

2015_124 : adoption 20 pour 0 contre 0 abstention

6. Durée d'amortissement des subventions d'équipement versées au compte 204 :

L'amortissement des subventions d'équipement versées est obligatoire pour toutes les collectivités. La durée maximale est de 5 ans pour des biens mobiliers, du matériel ou des études, elle est de 15 ans maximum pour les biens immobiliers ou des installations. Il est proposé de définir les durées d'amortissement comme suit :

Objet	Durée
Biens mobiliers, matériel ou études	5 ans
Biens immobiliers ou installations	15 ans
Sauf pour les subventions d'un montant inférieur ou égal à 5000 € pour lesquelles l'amortissement se fera sur un an	

2015_125 : adoption 20 pour 0 contre 0 abstention

Arrivée de Jean HANNART et Vincent DELORY

7. Dissolution de budgets annexes au budget principal :

3 budgets sont concernés : l'Atelier de Transformation Végétale, l'Epicierie-boulangerie du Pompidou et le commerce Chaptal. Ces opérations étant terminées, il est proposé de réintégrer ces budgets annexes dans le budget principal de la collectivité ramenant ainsi les budgets de la collectivité à 4 au lieu de 7. Un suivi comptable de ces dossiers sera néanmoins réalisé par un fléchage en service.

2015_126 : adoption 20 pour 0 contre 0 abstention

8. Ressources Humaines : critères d'évaluation des agents de la collectivité

CHAMPS DE CRITERES	CHOIX DES CRITERES RETENUS					
	CATEGORIE C		CATEGORIE B		CATEGORIE A	
L'efficacité dans l'emploi et réalisation des objectifs	Objectifs individuels	<input type="checkbox"/>	Objectifs individuels	<input type="checkbox"/>	Objectifs individuels	<input type="checkbox"/>
	Fiabilité-Adaptabilité-Polyvalence-Disponibilité	<input type="checkbox"/>	Sens de l'analyse et de la conduite du projet	<input type="checkbox"/>	Objectifs de la collectivité/service	<input type="checkbox"/>
	Respect de l'organisation collective du travail	<input type="checkbox"/>	Implication dans l'organisation collective du travail	<input type="checkbox"/>	Force de proposition et stratégies d'organisation / négociation	<input type="checkbox"/>
Les compétences professionnelles et techniques	Initiative et réactivité	<input type="checkbox"/>	Connaissance de l'environnement professionnel	<input type="checkbox"/>	Maîtrise de l'environnement politique, juridique et professionnel	<input type="checkbox"/>
	Connaissance et application des directives, règles et procédures	<input type="checkbox"/>	Maîtrise et développement des compétences	<input type="checkbox"/>	Mise en œuvre de la conduite de l'action publique	<input type="checkbox"/>
	Maîtrise des compétences techniques	<input type="checkbox"/>				
Les qualités relationnelles (et la manière de servir)	Autonomie et sens du travail en équipe	<input type="checkbox"/>	Aptitude à favoriser les relations hiérarchiques	<input type="checkbox"/>	Capacité à se positionner (élus/agents)	<input type="checkbox"/>
	Relation avec la hiérarchie et les élus	<input type="checkbox"/>	Respect des valeurs du service public	<input type="checkbox"/>	Capacité et esprit d'ouverture à l'innovation et au changement	<input type="checkbox"/>
	Respect des valeurs du service public	<input type="checkbox"/>			Respect des valeurs du service public	<input type="checkbox"/>
La capacité d'encadrement et /ou le cas échéant la capacité à exercer des fonctions d'un niveau supérieur	Informier et communiquer	<input type="checkbox"/>	Aptitude à manager	<input type="checkbox"/>	Aptitude au management	<input type="checkbox"/>
	Faire appliquer les décisions	<input type="checkbox"/>	Respect mise en œuvre des décisions de conduite de l'action publique	<input type="checkbox"/>	Aptitude à la prise de décision	<input type="checkbox"/>
	Aptitude à coordonner et évaluer	<input type="checkbox"/>	Potentiel à mobiliser de nouvelles compétences	<input type="checkbox"/>		

Les critères d'évaluation retenus et validés par le comité technique du CDG48 le 19 novembre 2015 pour les entretiens individuels sont les suivants :

Catégorie C :

- objectifs individuels ; fiabilité-adaptabilité-polyvalence-disponibilité
- initiative et réactivité ; maîtrise des compétences techniques
- autonomie et sens du travail en équipe ; relation avec la hiérarchie et les élus
- aptitude à coordonner et évaluer

Catégorie B :

- sens de l'analyse et de la conduite du projet ; implication dans l'organisation collective du travail
- maîtrise et développement des compétences
- aptitude à favoriser les relations hiérarchiques
- aptitude à manager ; respect mise en œuvre des décisions de conduite de l'action publique

Catégorie A :

- force de proposition et stratégies d'organisation/négociation
- maîtrise de l'environnement politique, juridique et professionnel
- capacité à se positionner (élus/agents) ; capacité et esprit d'ouverture à l'innovation et au changement
- aptitude au management

2015_127 : adoption 20 pour 0 contre 0 abstention

9. Ressources Humaines : avancement de grade pour 2016

Il s'agit de fixer pour l'année 2016 les taux de promotion applicables à l'effectif des fonctionnaires des cadres d'emplois remplissant les conditions d'avancement de grade. Considérant que depuis 3 ans, les élus de la collectivité avaient proposé un taux d'avancement de 0%, le président propose d'envisager pour l'année 2016 un taux d'avancement de 100%. L'avis du comité technique du 19 novembre 2015 a validé les quotas comme suit :

Cadre d'emplois	Catégorie	Grade d'avancement	Taux de promotion à appliquer à l'effectif des agents promouvables
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe	100%
Rédacteurs territoriaux	B	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	100 %
Adjoints administratifs territoriaux	C	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	100 %
		Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	100 %
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoints techniques territoriaux	C	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100 %
		Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100 %
		Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	100 %

2015_128 : adoption 20 pour 0 contre 0 abstention

10. Schéma de mutualisation :

Le schéma de mutualisation de la communauté de communes a été soumis pour validation aux communes membres. En résumé, il s'agit d'un outil de mise en commun des ressources pour réaliser entre autres des économies de moyens, un service efficient à la population. Il sera amené à évoluer en tenant compte de la nouvelle configuration du territoire de la future intercommunalité. Il s'agit d'approuver en conseil la proposition de schéma qui présente un état des lieux de l'existant et des perspectives de mutualisation possibles à développer.

2015_129 : adoption 20 pour 0 contre 0 abstention

11. Redevance Ordures Ménagères :

Afin de soutenir l'activité économique, le Président propose la possibilité d'accorder une réduction de la redevance des OM dans le cadre d'un démarrage d'activité professionnelle. La proposition du Président s'établit comme suit :

- Paiement de 30 % du montant de la facture la 1^{ère} année d'activité
- Paiement de 50% du montant de la facture la 2^{ème} année d'activité
- Paiement de 100% du montant de la facture la 3^{ème} année d'activité

Ceci est valable pour toute entreprise qui s'installera sur le territoire.
Une réflexion sera menée en 2016 sur la tarification des OM.

2015_130 : adoption 19 pour 0 contre 1 abstention

12. Taxe de séjour :

Le 23 novembre dernier, la Préfecture nous a informé sur la revalorisation des limites tarifaires applicables à la taxe de séjour pour 2016, modifiant ainsi certains tarifs plancher et plafond du barème mais également sur l'application d'un tarif identique au sein d'une même catégorie. Afin de se mettre en conformité avec ces nouvelles dispositions, il est proposé de délibérer à nouveau selon le tableau ci-dessous :

A noter que les gîtes ne sont pas définis par le code du tourisme et doivent donc être assimilés aux « meublés de tourisme ».

Catégorie d'hébergement	Tarif plancher		Tarif plafond		Tarif CCCHG
	Initial	Revalorisé	Initial	Revalorisé	
Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0.65 €	0.70 €	4.00 €	4.00 €	-
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0.65 €	0.70 €	3.00 €	3.00 €	1.00 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0.65 €	0.70 €	2.25 €	2.30 €	0.90 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0.50 €	0.50 €	1.50 €	1.50 €	0.80 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0.30 €	0.30 €	0.90 €	0.90 €	0.70 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacement dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristiques équivalentes	0.20 €	0.20 €	0.75 €	0.80 €	0.60 €
Hôtels et résidence de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement	0.20 €	0.20 €	0.75 €	0.80 €	0.40 €
Meublés de tourisme et hébergement assimilés en attente de classement ou sans classement	0.20 €	0.20 €	0.75 €	0.80 €	0.40 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0.20 €	0.20 €	0.55 €	0.60 €	0.45 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et sans classement et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, port de plaisance		0.20 €		0.20 €	0.20 €

2015_131 : adoption 20 pour 0 contre 0 abstention

13. CEJ renouvellement du contrat d'objectifs 2016-2020 :

La CCSS a refusé la proposition de la communauté de commune de mettre en place un avenant au CEJ actuel pour l'année 2016 dans l'attente de la nouvelle configuration territoriale. En conséquence, nous devons signer un nouveau contrat pour la période 2016-2019.

Il est proposé aux élus de donner un accord de principe sur le renouvellement du contrat « Enfance et Jeunesse » en sachant que les volets financement et projets développés devront être étudiés en lien avec les capacités financières de la collectivité. Un groupe de travail composé d'élus pourrait être mis en place début janvier pour définir le nouveau contrat d'objectifs et de financement.

2015_132 : adoption 20 pour 0 contre 0 abstention

14. OTI : convention 2016-2018 :

La convention de l'OTI arrive à son terme au 31 décembre 2015. Il est nécessaire de la renouveler sur 3 ans avec une participation financière annuelle de 31750 €. Le Président demande au conseil l'autorisation de signer cette convention pour 3 ans ainsi que la convention financière pour 2016

La logique aurait voulu que l'évaluation soit connue avant le vote, un courrier sera transmis à l'OTI dans ce sens.

2015_133 : adoption 20 pour 0 contre 0 abstention

15. Bail de location du garage de la commune de Sainte Croix :

Le contrat de location avait été signé initialement entre la commune de Ste Croix et le Syndicat intercommunal. La commune de Ste Croix, à la demande de la trésorerie, souhaite réactualiser ce bail. A noter que ce contrat de location sera dénoncé lorsque nous pourrons disposer du garage intercommunal.

2015_134 : adoption 20 pour 0 contre 0 abstention

16. Bail de location local de Sainte Croix pour l'OTI :

La délibération faite en conseil communautaire du 24 août 2015, autorisant la commune de Ste Croix à louer à un propriétaire privé un local pour le mettre à disposition de l'OTI, a été rejetée par les services de la Préfecture (compétence tourisme transférée à la communauté de communes). En conséquence et afin de maintenir l'antenne de l'OTI sur cette commune, le Président propose de louer ce local à compter de 2016.

A noter que des travaux de mises aux normes de ce local seront nécessaires et qu'il faudra les prévoir au budget 2016.

Point reporté en attente d'informations complémentaires de la Préfecture

17. SDEE : commission consultative « énergies »

Par courrier en date du 7 décembre dernier, le SDEE sollicite notre collectivité dans le cadre de la création de la commission consultative « énergies » instaurée par la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015. L'objectif de cette commission consiste en la coordination de l'action dans le domaine de l'énergie, la mise en cohérence des politiques d'investissement et la facilitation de l'échange de données. M. Jean-Max ANDRE propose sa candidature.

2015_135 : adoption 19 pour 0 contre 1 abstention

18. PLUI : création de la conférence intercommunale des maires :

Considérant qu'il y a lieu de fixer les modalités de collaboration entre l'EPCI et les communes membres conformément à l'article L 123-6 du code de l'urbanisme. Le Président propose que la collaboration entre la communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons et les huit communes intervienne dans le cadre de la conférence intercommunale, présidée par le président de la communauté de communes et à laquelle seront conviés les maires des huit communes. Cette conférence intercommunale définira la méthodologie et les modalités de collaboration entre l'EPCI et les huit communes membres.

2015_136 : adoption 11 pour 0 contre 9 abstention

19. PLUI : sollicitation du Préfet pour valider la démarche PLUI comme valant SCOT

Considérant que le territoire de la communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons n'est pas couvert par un schéma de cohérence territoriale et conformément à l'article L 123-1-7 du code de l'urbanisme.

Considérant que le périmètre du PLUI permet d'atteindre les objectifs de mise en cohérence des questions d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, de déplacement et d'environnement et conformément au premier alinéa du IV de l'article L 122-3 du code de l'urbanisme.

Le Président propose de solliciter Monsieur le Préfet pour que le PLUI ait valeur de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

2015_137 : adoption 9 pour 5 contre 6 abstention

20. Motion liée à l'étude sur les volumes prélevables réalisée par le SMAGE des Gardons :

L'étude sur les volumes prélevables (EVP) servira de base à l'élaboration du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE). Cette action sera menée par la commission locale de l'eau (CLE) et le SMAGE des Gardons. Compte tenu des résultats de cette étude, une information des élus locaux est nécessaire car elle risque d'impacter les actions à venir pour notre territoire à différents niveaux (agricole, PLUI, tourisme...).

2015_138 : adoption 20 pour 0 contre 0 abstention

Questions diverses :

- Charte Forestière : compte-rendu du comité de pilotage du 14/12/15
- Fonds Leader : proposition de présentation des fiches actions du programme au bureau du 7 janvier 2015 qui aura lieu au Piboulio
- Point sur le SPANC : en 2015 le contrôle de l'existant a débuté sur les communes du Pompidou et de Bassurels (Pompidou 56 visites sur 131 ; Bassurels 12 visites sur 42). Toutes les habitations n'ont donc pas été visitées, il conviendra de poursuivre la mission sur ces deux communes pour le 1^{er} semestre 2016. Néanmoins, il était prévu de démarrer les contrôles sur la commune de St Etienne. Afin de réajuster le calendrier des interventions, il est demandé aux communes d'informer la communauté de communes sur l'avancement de leur schéma. Une réunion publique sera programmée sur Saint Etienne Vallée Française au cours du premier trimestre 2016, celle-ci sera fonction de l'état d'avancement du dossier de zonage.

Séance levée à 20 h 10

